



### **ADIEU Marie-Ange !**

Après des années de combat pour vaincre une terrible maladie, la vie en a décidé autrement.

C'est avec une profonde douleur que nous avons accompagné Marie-Ange PFLÉGER à sa dernière demeure.

Marie-Ange était âgée de 65 ans, elle aimait être présente lors des diverses manifestations communales.

Elle participait, depuis de nombreuses années, à l'embellissement de notre commune en fleurissant sa maison chaque saison.

La perte d'un proche est un événement difficile, qui cause de la peine, du chagrin.

C'est pourquoi, nous adressons l'expression de notre cordiale sympathie aux enfants et petits-enfants de Marie-Ange.



# Buchères

Mag

[www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr)



**LES CERISIERS EN FLEURS  
ILLUMINENT LA NATURE PAR  
LEUR SPLENDEUR**



## Sommaire

- Le Mot du Maire 2
- Elections 3
- Présidentielles et Législatives 4 - 5
- Travaux 6 - 7 - 8
- Informations 9 - 10
- Manifestations 11
- Dates à retenir 12
- Hommage

Buchères Mag, Journal d'information de la Ville de Buchères - N°45, 2ème Trimestre 2012  
 Directeur de la Publication: Daniel Lebeau  
 Maquette/ Rédaction : Christelle Leroy  
 Imprimeur: Mairie de Buchères.

## Pratique

Mairie  
 1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES  
 Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11  
 Mail: [commune.bucheres10@wanadoo.fr](mailto:commune.bucheres10@wanadoo.fr)  
 Site: [www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr)  
 Permanence du Maire  
 Mercredi: 18H-19H  
 Un samedi sur deux: 10H-12H

### Horaires d'ouverture de la Mairie

**Lundi:** 8H30-12H00 / 14H00-17H30  
**Mardi:** 8H00-12H00  
**Mercredi:** 8H00-12H00 / 14H00-17H30  
**Jedi:** 8H00-12H00 / 14H00-17H30  
**Vendredi:** 8H00-14H00  
**Samedi:** 9H00-12H00

## Le Mot du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Notre commune s'agrandit de façon raisonnable et maîtrisée, nous avons dépassé les 1500 habitants, ce qui va permettre à nos écoles de pérenniser leurs effectifs et justifier, si nécessaire, nos investissements (Agrandissement de la cantine, aménagement d'un parc de loisirs etc...) Les nouvelles voiries (Rue Georges Tremet, André Morel, Rue des Clos, Pierre Petré) que nous inaugurerons après les élections et les vacances d'été, seront entretenues, arborées et illuminées comme le reste de la commune et ce, dès cette année.

Je ne pense pas passer sous silence la situation de nos finances, notamment la diminution de nos recettes (dûe essentiellement à l'Etat et à la CAF) qui nous conduit, en gestionnaire responsable à prendre les décisions qui permettent de maintenir l'ensemble des prestations et services offerts à la population dans les mêmes conditions de confort et de qualité.

Je suis convaincu que vous viendrez toutes et tous, remplir votre devoir électoral lors des différents scrutins à venir.

Pour l'équipe municipale,  
 Votre Maire  
 Daniel Lebeau

**RECTIFICATIF D'INFORMATION**

A la demande de Monsieur PEUCHERET, Maire de Verrières, nous nous permettons de rectifier les taux des différentes taxes de la Commune de Verrières. En effet, les taux parus sur notre dernier bulletin d'information étaient issus du compte-rendu du conseil municipal du 15 Avril 2011, disponible sur leur site internet et concernaient l'exercice 2011. Nous n'avons aucune volonté de nuire ou d'apporter de fausses informations. Vous trouverez ci-dessous les taux votés le 02 Avril 2012 pour l'année 2012:

Taxe Habitation : 11,93%  
 Taxe foncier bâti : 20,12%  
 Taxe foncier non bâti : 22,56%  
 Taxe Enlèvement Ordures Ménagères : 14,38%

## 14ème Tour cyclotourisme international



2847 km - 21 étapes  
 17 juin au 07 juillet

Pour sa 14ème édition, du 17 juin au 07 juillet 2012, le tour s'élancera de Saint-Dié-des-Vosges dans le département du même nom. Durant 9 étapes les cyclotouristes vont parcourir l'itinéraire du jour, mais en totale autonomie. Plus de hantise d'être en retard pour le pique-nique, plus de stress de ralentir le groupe, mais une totale liberté pour s'arrêter, où on veut et quand on veut dans les petits villages, ou dans la campagne, tel que Buchères, à la recherche de la meilleure photo du jour, la découverte du patrimoine. L'originalité de cette randonnée, c'est de permettre, durant ces trois semaines, la découverte des territoires et profiter de l'extraordinaire diversité géographique, touristique et culturelle de la France.

Renseignements sur le site [www.ffct.org](http://www.ffct.org).  
Inscriptions jusqu'au 15 mai.  
Montant de la participation : 1 980 €.

## Course d'orientation «Parcours du Combattant»

Un groupe d'étudiant de l'IUT de Troyes en partenariat avec l'association France Adot 10 et la Mairie de Buchères, organise une course d'orientation appelée «Parcours du Combattant» ayant pour but d'informer et de sensibiliser les gens sur le don d'organes mais également de faire connaître l'association France Adot 10. Cette course d'orientation se déroulera le **Samedi 05 Mai 2012 à partir de 14h30**, elle sera composée de différentes étapes. Les participants (seuls ou en binômes) devront trouver quatre stands dans une zone limitée de Buchères. Des récompenses seront remises aux candidats les plus performants.

DATES A RETENIR



**COURSE D'ORIENTATION à Buchères**  
**Samedi 05 Mai 2012 à partir de 14h30**

Course d'orientation GRATUITE organisée par les étudiants de l'IUT de Troyes au profit du don d'organes. Renseignements et réservations au 06.58.02.98.38 ou par mail à [robin.godefroy@etudiant.univ-reims.fr](mailto:robin.godefroy@etudiant.univ-reims.fr). Accès par le Bus de la TICAT ligne 2 (sans arrêt). Rendez-vous sur le parking des Trains Couverts.

Un stand consacré à France Adot 10 et des bénévoles se tiendront à la disposition des participants pour tous renseignements concernant le don d'organes et les cartes de donneurs. Nous comptons sur vous !!! Renseignements et réservations auprès de Robin Godefroy au 06.58.02.98.38. ou à [robin.godefroy@etudiant.univ-reims.fr](mailto:robin.godefroy@etudiant.univ-reims.fr)

## BUCHERES FÊTE L'ÉTÉ EN MUSIQUES

Le 30 Juin prochain le comité des fêtes en collaboration avec la Mairie et la participation de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Buchères organise une manifestation «Buchères fête l'été en musiques»

Au programme:

- Concours de pétanque «Challenge Bruno Colin» (ancien responsable du CPI) à partir de 13h00 en doublette, uniquement accompagné d'un Buchérois.
- Animation de rue, déambulation en percussions brésiliennes à partir de 14h30 par le groupe musical «SAMBA D'ICI».
- Jeux Gonflables, parcours d'obstacles, Bungee, etc... toute l'après-midi.
- Lâcher de ballons à partir de 17h30.
- Animations chants et danses folkloriques Portugaises et danse Country.
- A partir de 20h00, plateau repas sur réservation animé par l'orchestre «JAZZOGENES COMPANY».

Venez tous nous rejoindre!!!



6 000 KILOMÈTRES DANS LES DUNES

Du 16 au 25 février, Audrey Bertrand et Caroline Broichot, étudiantes à l'ESC de Troyes, ont participé au 4L Trophy, les menant au Maroc sur un parcours hors norme. De retour, elles ont convié dans la salle des fêtes de Buchères les membres de leur famille, amis et sponsors ayant contribué au financement de leur action. C'est en premier lieu à Daniel Lebeau, maire de la commune, que les deux jeunes filles ont adressé leur reconnaissance. « Il nous a été

d'une aide précieuse, confie Audrey, d'une part en nous octroyant une aide financière, d'autre part en nous indiquant des personnes vers qui nous tourner ». Cinq mois ont été nécessaires pour rassembler 7 000 € et préparer le voyage. Mais la peine et la persévérance déployées en valaient la chandelle. Éloquentes et enthousiastes, Audrey et Caroline ne tarissent pas de commentaires et d'anecdotes (les soucis mécaniques, la neige au Maroc, les bivouacs dans les dunes, une douche tous les trois jours...). Au-delà du périple, il s'agissait pour elles d'un véritable challenge, d'un « dépassement de soi », témoignent-elles. Et d'un acte humanitaire. Les 1375 équipages de l'édition 2012, dont quinze au départ de Troyes, ont permis la construction de deux écoles et d'un bloc sanitaire. Audrey et Caroline avaient ajouté à leurs bagages six ordinateurs, des cartables, trousse et crayons.

Daniel Lebeau a salué « une jeunesse qui a des ambitions et ne reste pas dans son coin. C'est celle que l'on aime côtoyer ».

C.M

REMERCIEMENTS A CRISTINE MASSON

La Municipalité et les responsables d'associations Buchéroises, tiennent à remercier très chaleureusement Cristine Masson, correspondante de presse, pour sa participation aux différentes manifestations buchéroises ainsi que pour ses articles de presse. Nous sommes navrés de son départ et lui souhaitons une bonne continuation.

MANIFESTATIONS A VENIR

- 01 juin 2012 : Spectacle de l'école de danse S'TRELLA, salle des fêtes de Buchères.
- 03 juin 2012 : Vide grenier organisé par le Comité des fêtes.
- 09 juin 2012 : Fête de l'école.
- 18 juin 2012 : FLUO PARTY, soirée organisée par le Tennis Club des Deux Vallées, salle des fêtes.
- 10 Juin 2012 : Prix du Churrasco au parc logistique organisé par l'UVB.
- 30 Juin 2012 : Concours de pétanque Challenge Bruno Colin organisé par l'Amicale des Sapeurs pompiers.
- 30 Juin 2012 : « Buchères Fête l'été en Musiques ».

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2012

Elections Présidentielles

Dates des élections présidentielles

- Le premier tour de scrutin aura lieu le Dimanche 22 Avril 2012, le second tour le Dimanche 6 Mai 2012.

Déroulement du scrutin

- Depuis 1962, le scrutin présidentiel se déroule au suffrage universel direct, uninominal, à 2 tours. Si un candidat obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% + 1voix) au premier tour, il est élu. Ce cas est plus qu'improbable. Dans le cas contraire, un second tour sera organisé pour départager les deux candidats qui auront obtenu les meilleurs résultats au premier tour.

Elections Législatives

Dates des élections législatives

- Le premier tour du scrutin aura lieu le Dimanche 10 Juin, le second tour, le 17 Juin 2012

Déroulement du scrutin

Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans. Elles ont pour but d'élire un député par circonscription législative au suffrage universel direct majoritaire uninominal à deux tours.

Le vote par procuration

En cas d'absence, vous pouvez choisir un autre électeur pour voter à votre place (votre mandataire). Celui-ci doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous. L'établissement de votre procuration est gratuit. Vous devez vous présenter devant l'une des autorités suivantes :

- le juge du tribunal d'instance de votre lieu de résidence (ou le greffier en chef de ce tribunal),
- un officier de police judiciaire habilité (commissariat de police ou gendarmerie),
- ces mêmes autorités de votre lieu de travail,
- pour les personnes résidant hors de France, l'autorité consulaire compétente.

Vous devrez alors fournir un justificatif d'identité et remplir un formulaire où sont précisées des informations sur le mandataire. Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Le jour du scrutin, votre mandataire se présentera à votre bureau de vote, muni de la procuration et d'une pièce justifiant de son identité. Il votera alors en votre nom.

Les démarches pour établir votre procuration doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Qui peut voter ?

- Pour pouvoir voter, il faudra être «électeur», c'est à dire :
- être âgé de 18 ans ou plus,
  - avoir la nationalité française,
  - jouir de ses droits civils et politiques,
  - et bien sûr, être inscrit sur les listes électorales.

REVISION DE LA LISTE LECTORALE

Les révisions de la liste électorale effectuées en 2012 ont été les suivantes:

138 additions et 76 radiations  
Aujourd'hui nous avons 1102 électeurs, contre 1105 en 2007. Nous avons donc, deux bureaux de vote: le premier dans la salle du conseil municipal de la Mairie et le second dans les locaux de la cantine.



## TRAVAUX



Changement  
des volets roulants  
de l'école maternelle



Réfection  
des logements  
communaux



Installation  
d'une main  
courante le long  
du stade de foot.



Réfection  
de la chaussée  
Chemin de la Voie de  
Vaux



Aménagement  
d'un nouveau  
terrain de pétanque  
derrière la salle Roland  
Thépenier

## MANIFESTATIONS

### LES CONCERTS VINTEUIL : LA VOLONTÉ DE L'EXCELLENCE

Dimanche 25 mars, le large public mélomane s'est laissé porté par un répertoire audacieux. Dans une première partie résolument féminine, le quatuor Adély's (Anne-Lise Durantel et Estelle Vaiss aux violons, Elisabeth Sordia à l'alto et Clémence Ralincourt au violoncelle) a interprété le Quatuor de Germaine Tailleferre et Deux divertissements dans le style populaire de Henriette Puig-Roget. C'est en parfaite symbiose que les quatre jeunes femmes ont rendu l'éclat espressif et polyphonique des partitions contemporaines, performance saluée par Jean-Jacques Werner. Le compositeur, honorant de sa présence les Concerts Vinteuil, a présenté son œuvre Heidenröslein, Quatre portraits de femmes, dont le Quatuor Adély's et Laurent Muller-Poblocki à l'alto se sont emparés avec exigence. Dans un recueil qui lui est consacré (Un musicien à l'oeuvre), Pierrette Germain écrit : « ... toutes les pages instrumentales portent trace des mouvements de l'âme, ses élans, désirs ou déchirures... Les cris de la conscience, ses alarmes ou ses plaintes sont traduits en



une langue vigoureuse, colorée de traits incisifs ou d'envolées persuasives ». Ainsi, les archets ont-ils restitué l'amour de Goethe pour la chaste Frédérique Brion, la passion qui lia Rilke à Lou Andréas-Salomé, le mystère dérouterant de la liaison entre Heidegger et Hannah Arendt, et la mort dramatique de Lizst rapporté par son admiratrice Lina Schmalhausen. Le programme s'est terminé avec les quatre mouvements du Quintette avec clarinette de Mozart. Jouée avec Pierre Sacchetti, la partition réputée difficile a été parfaitement respectée, les instruments se donnant la réplique dans un juste équilibre. Un après-midi illuminé par des musiciens en état de grâce.

C.M

### DES LIVRES ET DES BÉBÉS

En proposant une animation de « bébés lecteurs » à la bibliothèque municipale, Marie-B a rencontré un vif succès. Elle et Alexandra, responsable du centre de loisirs, ont enchanté les quinze enfants âgés de 6 mois à 3 ans.



Tâche périlleuse que de captiver l'attention des tout-petits. Or, la séance a conforté les organisateurs dans l'idée de renouveler l'expérience tous les trimestres.

Pour l'occasion, la salle de lecture avait été aménagée grâce aux tapis prêtés par la bibliothèque départementale de prêt (BDP). Les ouvrages de tissu, plastique ou gros carton pouvaient être manipulés sans modération.

Sur le thème de « Une journée dans la vie de bébé », Marie-B a conté de courtes histoires pendant qu'Alexandra maniait les accessoires ou gérait les intermèdes musicaux.

Assis sur les tapis ou sur les genoux de leurs parents, les enfants ont écouté, observé, ou fait des rencontres ! Car si l'éveil culturel est un des objectifs, l'éveil social l'est tout autant. De nouvelles voix, d'autres sons, des mots adaptés, des couleurs, un univers différent et hors du cadre familial. Une initiative appréciée.

C.M



DEUX NOUVELLES ENTREPRISES SUR LA COMMUNE



ONGLE CHIC



Les mains et les ongles incarnent la beauté et la fraîcheur de la femme. Il s'agit d'un atout de séduction à ne pas négliger.

Mélanie Creusot votre prothésiste ongulaire avec 8 ans d'expérience, vous propose:

- Modelage d'ongles en gel sur mesure mains et pieds
- Beauté des mains
- Beauté des pieds
- Pose de vernis
- Pose de vernis french
- Nail art vernis et gel- Décorations d'ongles
- Piercing d'ongle sur commande



sur rendez-vous au 06.28.26.47.79



**TERRASSEMENT – ASSAINISSEMENT – VOIRIE  
AMÉNAGEMENT DE COURS...**

**PARTICULIERS - PUBLICS**

**03 25 41 08 16**

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Si vous avez besoin d'une information juridique, la Maison de la Justice et du Droit à une mission d'accueil, d'information et d'orientation du justiciable. Elle a pour vocation de vous renseigner et de vous faciliter l'accès au droit.

Plusieurs partenaires peuvent vous recevoir sur rendez-vous et gratuitement.

- Juriste du CDAD, Conseil Départemental d'accès au droit
- Juriste de CIDFF, Centre d'Information sur les droits des femmes et des victimes.
- AVIM, association d'aide aux victimes.
- Défenseur des droits intervenant en médiation avec les services publics, discrimination.
- Conciliateur de justice.
- UDAF et AT 10-51 renseignements sur les mesures de protection des personnes:

curatelle, tutelle.

- Avocats sous conditions d'être accessible à l'aide juridictionnelle totale.
- L'écrivain public pouvant aider à la rédaction de courriers juridiques ou à compléter tous documents administratifs

**Maison de la justice et du droit**

**4 Rue Jaillard - Troyes**

**03.25.83.18.90**

**Ouverture du Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30**



Réfection du Chemin des Vigneux



Aménagement d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite (église et cimetière)



Changement des pompes de la station de relevage Pont de l'Hozain



PLANTATION DE L'ARBRE SCOT «GINKGO BILOBA»



Le syndicat départ a souhaité offrir un arbre à chacune des 42 communes le composant, pour marquer l'approbation du SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

L'arbre est un ginkgo biloba, choisi pour sa symbolique liée à la vie, la longévité et l'espérance. Il serait né environ 40 millions d'années avant l'apparition des dinosaures et a résisté à la bombe atomique d'Hiroshima.

Les premiers Ginkgo européens furent plantés dans les années 1750.

Il s'agit en effet de la plus ancienne espèce d'arbre connue sur Terre et dont le feuillage doré à l'automne lui vaut le surnom d'« arbre aux mille écus ».

L'arbre SCOT a été planté dans le parc qui se trouve derrière la salle des fêtes et la salle Roland Thépénier.



URBANISMELUTTE CONTRE LE BRUIT

• Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

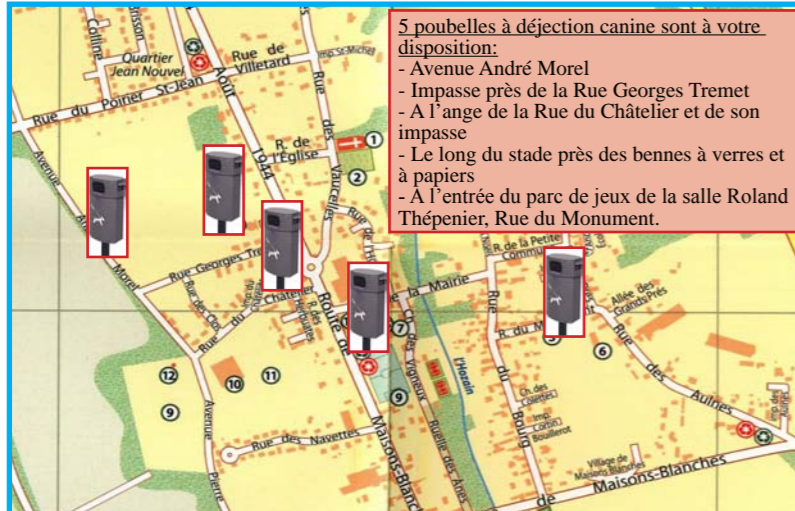
- **Les jours ouvrables**, de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 19h30.
- **Les samedis**, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- **Les dimanches et jours fériés**, INTERDIT.

• Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes les mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient source de gêne pour le voisinage.

• Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris chenil, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

DEJECTION CANINE ET DETRITUS

L'article 99 du règlement sanitaire départemental stipule que sur la voie publique, « il est interdit de jeter, de déposer ou d'abandonner des pelures, des épluchures et résidus de fruits et légumes et, d'une façon générale, tout débris ou détritrus d'origine animale ou végétale susceptible de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes ». Enfreindre cette obligation constitue une infraction qui peut être sanctionnée par une amende pouvant s'élever jusqu'à 450 €. Il est donc préférable de ramasser les déjections de son animal et de jeter ses détritrus dans une poubelle et non sur la voie publique ou espace vert afin de respecter l'environnement.

TRAVAUX

Nous vous informons qu'à compter du 23 Avril 2012, la société «Orange» réalisera des travaux Route de Verrières pendant une durée estimée à 5 jours. Nous nous excusons, par avance, de la gêne occasionnée pour la circulation.

MAISON DE L'ADOLESCENCE DE L'AUBE

Ecouter, Aider, Informer, Echanger.

La Maison de l'adolescence accueille:

- Adolescents et jeunes de 13 à 21 ans
- Leur famille

Seul ou accompagné, gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.

OUVERTURE:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 19h00 et Mercredi de 14h00 à 19h00

Maison de l'adolescence de l'aube

30G, mail des Charmilles

10000 TROYES

Tél: 03.25.71.88.20

Mail: [m2a10@orange.fr](mailto:m2a10@orange.fr)

INSCRIPTIONS RENTREE 2012

Les inscriptions auront lieu dans le bureau de la directrice de l'école élémentaire:

**- les mardis 15 et 22 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Veillez vous munir de:

- **Certificat d'inscription** délivré par la Mairie (sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).
- **Certificat de radiation** s'il s'agit d'un changement d'école.
- **Livret de famille.**
- **Carnet de vaccination** attestant que les vaccinations sont à jour.

Pour tous renseignements: 03.25.41.76.67

DON DE SANG

Des collectes de sang sont prévues Place du Champ Pilé à Bouilly les: Mercredi 25 Avril, Samedi 28 Juillet et Mercredi 19 Décembre 2012

Contact:

Jean-Paul BENOIT  
27 Rue du Bois  
10320 BOUILLY

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les personnes désirant participer au concours des maisons fleuries de Buchères peuvent venir s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture habituelles avant le 31 Mai 2012.

La commission passera dans les rues de la commune afin de désigner les maisons les mieux fleuries de chaque catégorie. Les plus jolis fleurissements seront mis à l'honneur par la municipalité lors d'une réception comme chaque année afin de remercier les habitants participants.

Le concours se divise en trois catégories.

- **1ère catégorie:**  
Maisons avec jardin visible de la Rue
- **2ème catégorie:**  
Balcons et terrasses fleuris
- **3ème catégorie:**  
Etablissements publics et commerciaux fleuris.

RECENSEMENT MILITAIRE

Il faut avoir 16 ans révolus pour pouvoir retirer une attestation militaire. Vous devez vous présenter en Mairie, muni des pièces suivantes:

- Pièce d'identité de l'enfant en cours de validité
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture EDF, France Télécom,...)
  - Livret de Famille
- Les jeunes nés avant Mars 1996 peuvent se faire régulariser auprès du secrétariat de la Mairie.

Les jeunes nés en Avril, Mai et Juin 1996 doivent se faire recenser avant le 30 Juin 2012.